

## **Citadelle de Vauban - Projet d'aménagement et de développement - Lancement des premières opérations - Mise en place de crédits supplémentaires - Avance au délégataire**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération en date du 8 novembre 1993, le Conseil Municipal approuvait le projet de développement de la Citadelle de Vauban et donnait son accord pour la constitution et la participation de la Ville au capital social d'une Société d'Économie Mixte chargée de la gestion de cet ensemble.

Le 14 février 1994, le Conseil Municipal décidait ensuite de déléguer la gestion et le développement de la Citadelle, retenant un contrat type d'affermage pour la convention de délégation de service public et après avoir adopté le cahier des charges de délégation, autorisait M. le Maire à lancer la procédure de publicité.

Parallèlement à la procédure de désignation du délégataire de service public et afin de permettre la réalisation des premiers équipements nécessaires pour améliorer de manière sensible l'attractivité du site durant la saison estivale, la Ville de Besançon s'est proposé de réaliser certains travaux.

Toutefois, il est précisé que le financement de ces nouveaux équipements ou installations fera l'objet d'une avance financière consentie au délégataire. Ainsi, l'ensemble des prestations réalisées, de quelque nature qu'elles soient, sera récupéré par la Ville de Besançon suivant l'échéancier suivant :

- au 31 juillet 1994, en fonction des travaux réalisés,
- à l'achèvement de l'opération et à la présentation du bilan définitif, le 15 octobre 1994 au plus tard.

Ces prestations, menées en conduite d'opération par les services techniques de la Ville, et sous la responsabilité de maîtres d'œuvre de statut privé, seront les suivantes :

**1. Aménagement d'un espace, appelé «Café de la Citadelle», dans les locaux anciennement occupés par l'atelier du Front de Secours.**

Travaux, honoraires et imprévus	472 500 F HT
Mobilier et matériel	100 000 F HT
Coût total	572 500 F HT
Soit	----- 678 985 F TTC

**2. Aménagement d'une boutique qui devra être opérationnelle au 1<sup>er</sup> juillet 1994 et de l'accueil, installés dans les locaux contigus au porche d'entrée du Front Royal.**

Travaux, honoraires et imprévus	945 000 F HT
Mobilier et matériel	100 000 F HT
Coût total	----- 1 045 000 F HT
Soit	1 239 370 F TTC

3. Mise en place d'une signalétique à caractère historique, sur l'ensemble des bâtiments ou ensemble bâti du site de la Citadelle, jalonnant ainsi un circuit intitulé «Circuit Vauban».

Travaux, honoraires et imprévus	315 000 F HT
Soit	373 590 F TTC

4. Aménagement de deux blocs sanitaires, au Front Royal, en remplacement de ceux qui seront démolis pour permettre la réalisation des locaux de l'accueil.

Travaux, honoraires et imprévus	315 000 F HT
Reprise des réseaux	30 000 F HT
Coût total	345 000 F HT
Soit	409 170 F TTC

5. Travaux d'embellissement à la caisse du Front Saint-Etienne et aménagement de l'accueil du Musée Comtois au Front Royal.

Travaux, honoraires et imprévus	105 000 F HT
Soit	124 530 F TTC

Le montant total prévisionnel des investissements, à titre d'avance sur travaux, s'élèvent donc à :

1. «Café de la Citadelle»	678 985 F
2. Boutique et caisse	1 239 370 F
3. Signalétique	373 590 F
4. Blocs de sanitaires	409 170 F
5. Aménagement d'accueils	124 530 F
Honoraires contrôle technique et divers (télégestion, extincteurs)	40 000 F
Montant global TTC	2 865 645 F
Arrondi à la somme de	2 870 000 F

\* \* \* \* \*  
\* \* \*

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- mettre en place les crédits nécessaires à réaliser les travaux ci-dessus détaillés, sur la ligne budgétaire 903.61/232.94045 (33000), à titre d'avance au délégataire désigné pour assurer la gestion et le développement de la Citadelle,

- approuver les modalités de remboursement des sommes avancées ci-dessus arrêtées comme suit :

. au 31 juillet 1994, en fonction des travaux réalisés,

. à l'achèvement de l'opération et à la présentation du bilan définitif, au 15 octobre 1994, au plus tard,

- porter en recettes sur la ligne budgétaire 903.61/232.94045.33000 - Aménagement et développement de la Citadelle - SEM.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions sus-énoncées.